

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 01 février à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 26 janvier 2023

### **Étaient présents :**

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### **Étaient absents représentés :**

Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN

### **Étaient absents excusés :**

Jean-Jacques MORLAY,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilbert ROUSSEAU

N°2023/D/006 - **Objet :** Tarifs publics pour le prêt des expositions "histoire" à partir du 1er janvier 2023

Madame Marylène VERDEME rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Mairie de Feytiat possède 5 expositions :

- Jean Jaurès
- Le Front Populaire
- Le Programme Conseil National de la Résistance
- L'honneur des 80
- Louise Michel.

Ces expositions sont présentées sur le site Internet de la ville de Feytiat.

Tous les ans, la mairie de Feytiat reçoit des demandes de prêts pour ces expositions. Il y a lieu de définir des tarifs publics.

Marylène Verdème propose :

Nom de l'exposition	Location
Jean Jaurès	250 €
Le Front Populaire	250 €
Le programme du Conseil National de la résistance	250 €
L'honneur des 80	250 €
Louise Michel	250 €

Des exonérations ou des dégrèvements de ces tarifs pourront être accordés à titre exceptionnel après avis du Maire.

**Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie conforme  
 En mairie le 01 février

Le Maire,




Gaston CHASSAIN.